

Université d'Ottawa - Rapport annuel sur la liberté d'expression

1^{er} août 2019 au 31 juillet 2020

Section A : Politique institutionnelle

Vous pouvez ajouter en annexe des documents supplémentaires ou des enseignements propres à votre établissement, si vous croyez que cela est pertinent.

Votre établissement a-t-il modifié sa politique (ou le cadre de sa politique) en matière de liberté d'expression depuis la publication de son rapport de 2019? Dans l'affirmative, veuillez expliquer la raison de la modification et fournir le lien vers la page où ce changement est annoncé sur le site Web de votre établissement.

Non, il n'y a pas eu de changement au Règlement 121 – Politique sur la liberté d'expression depuis la publication du rapport de 2019.

Où les membres de la communauté institutionnelle (ou les invités) sont-ils dirigés lorsqu'il y a une question ou une plainte liée à la liberté d'expression au sujet d'un événement sur le campus? Veuillez fournir les coordonnées de la personne-ressource.

La mise en œuvre et l'examen périodique de la présente politique incombent au Cabinet du provost et vice-recteur aux affaires académiques. Voici les coordonnées de la personne-ressource :

Rachel Ouellette
Chef de cabinet
550, rue Cumberland, pièce 217
Ottawa, Ontario
K1N 6N5

613-562-5737
provost@uOttawa.ca

Quelle est la politique de votre établissement sur la tenue d'événements lorsqu'il y a des préoccupations en matière de sécurité? À votre connaissance, y a-t-il eu des cas où un événement non scolaire n'a pas eu lieu en raison de préoccupations relatives à la sécurité ou des coûts connexes?

La majorité des événements non académiques sur le campus sont organisés via le service de Congrès et réservations. Si des préoccupations en matière de sécurité surviennent, un groupe de travail est mis sur pied pour revoir l'activité et faire des recommandations et/ou modifications auprès de l'organisateur avant la tenue de l'événement.

Aucun événement n'a pas été tenu en raison de préoccupations relatives à la sécurité ou les coûts.

Toutes les politiques relatives à la tenue d'événements sur le campus se trouvent sur le site web au lien suivant : <https://reservations.uottawa.ca/fr/reglements-sur-les-evenements-et-les-reservations>

Section B : Plaintes

Vous pouvez ajouter en annexe des documents supplémentaires ou des renseignements propres à votre établissement, si vous croyez que cela est pertinent. Entre le **1^{er} août 2019** et le **31 juillet 2020**, un membre de la communauté institutionnelle (ou des invités) a-t-il déposé une plainte officielle au sujet de la liberté d'expression sur le campus? Dans l'affirmative, veuillez fournir une description.

Non, l'Université d'Ottawa n'a pas reçu de plaintes officielles au sujet de la liberté d'expression sur le campus.

Cependant, le directeur du Bureau des droits de la personne a fourni des renseignements sur huit (8) questions que son bureau a supervisées, y compris une question qui a été référée par le Cabinet du recteur au cours de la période allant du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2020 :

1. Cinq (5) plaintes ont été reçues de membres internes et externes de la communauté contre un professeur qui avait fait des commentaires sur une plateforme de médias sociaux suggérant que les individus d'un certain segment démographique étaient racistes. Le Bureau des droits de la personne a répondu que bien que les commentaires étaient offensants et que l'Université d'Ottawa ne cautionne ni ne soutient de tels commentaires, ceux-ci étaient protégés par la liberté d'expression et les plaignants ont été renvoyés au Règlement 121 - Politique sur la liberté d'expression.
2. Le Bureau des droits de la personne a reçu une (1) plainte d'un membre de la communauté interne alléguant que certaines affiches sur le campus étaient perçues comme discriminatoires et racistes. Le Bureau des droits de la personne a répondu que ce type de commentaire, bien qu'offensant, étaient protégés par la liberté d'expression et a renvoyé les plaignants au Règlement 121 - Politique sur la liberté d'expression.
3. Une plainte (1) concernait une manifestation d'un groupe qui dénigrait et remettait en cause la discipline scientifique de la psychologie, de la psychiatrie et de la psychothérapie. Cette plainte a également été référée par le Cabinet du recteur. Le Bureau des droits de la personne a répondu que si l'affichage et son contenu étaient offensants dans un cadre universitaire qui menait des recherches importantes en psychologie, psychiatrie et psychothérapie, ce type de commentaires était protégé par la liberté d'expression et a renvoyé les plaignants au Règlement 121 - Politique sur la liberté d'expression.
4. Une (1) plainte concernait un professeur masculin qui avait fait certains commentaires sexistes sur la ménopause en classe et sur les médias sociaux. Bien que ces commentaires aient été offensants, ils ont été protégés par la liberté d'expression et les plaignants ont été renvoyés au Règlement 121 – Politique sur la liberté d'expression.

S'il y a eu une plainte officielle (ou plus d'une plainte) :

Quels étaient les enjeux à l'étude? Veuillez indiquer tout point litigieux (p. ex., coûts liés à la sécurité, sécurité générale, syndicats étudiants ou groupes étudiants, besoins opérationnels, etc.).

Voir ci-dessus pour la description des enjeux. Dans tous les cas, les commentaires ont été adéquatement protégés par les cadres juridiques de l'Ontario et du Canada régissant la liberté d'expression. Au cours de la période couverte par le présent rapport, l'Université d'Ottawa n'a pas eu de problèmes sérieux de sécurité ou avec les syndicats étudiants ou d'autres groupes et tous les cas ont été protégés par le cadre juridique et la politique de l'Université en vigueur, auxquels les personnes ont été référés. (Les plaintes et préoccupations reçues concernaient des expressions/déclarations faites par d'autres et, par conséquent, les plaignants n'étaient pas en mesure de déposer une plainte officielle en vertu du Règlement 121 - Politique sur la liberté d'expression, car leur propre droit de s'exprimer n'a été ni violé ni restreint d'aucune manière.)

Comment votre établissement a-t-il géré les plaintes relatives à la liberté d'expression? La plainte a-t-elle été traitée selon les procédures établies dans la politique? Comment les problèmes ont-ils été résolus?

s/o

Section C : Données sommaires

Veillez fournir les données sommaires suivantes pour les plaintes officielles liées à la liberté d'expression reçues par votre établissement :

Nombre de plaintes officielles reçues en vertu de la politique sur la liberté d'expression, au sujet des événements scolaires et non scolaires.	aucune
Nombre de plaintes officielles examinées qui ont été rejetées.	aucune
Nombre de plaintes officielles à la suite desquelles votre établissement a déterminé que la politique sur la liberté d'expression n'avait pas été suivie de façon appropriée.	aucune
Nombre de plaintes officielles en vertu de la politique sur la liberté d'expression qui ont incité votre établissement à prendre des mesures disciplinaires ou d'autres mesures institutionnelles.	aucune
À votre connaissance, les plaintes relatives à la liberté d'expression ont-elles été transférées à l'ombudsman de l'Ontario?	aucune

Au meilleur de vos capacités, veuillez fournir une estimation du nombre d'**événements non scolaires** tenus à votre établissement entre le **1^{er} août 2019** et le **31 juillet 2020**. Par opposition à des événements habituels, organisés dans le cadre d'un programme ou d'un cours, les événements non scolaires comprennent notamment ce qui suit : présentations de conférenciers d'honneur, événements sportifs, rassemblements et conférences.

Chaque année, des milliers d'événements sont organisés sur le campus de l'Université d'Ottawa par différents groupes internes et externes. Une bonne partie de ces événements sont coordonnés par notre service de Congrès et réservations, qui fournit l'assistance aux organisateurs.

Les données recueillies par le service de Congrès et réservations montrent qu'au moins 1,990 événements non scolaires se sont tenus sur le campus au cours de la période visée par le présent rapport (club étudiants, conférenciers, événements sportifs, divers rassemblements et conférences). Toutefois, comme beaucoup d'autres événements n'utilisent pas les services de Congrès et réservations, il est impossible d'établir avec précision le nombre total d'événement non scolaires qui se tiennent sur le campus chaque année.

Commentaires de l'établissement (s'il y a lieu).

s/o